

**Bureau du 14 janvier 2008**

**Décision n° B-2008-5833**

objet : **Bron Terrailon - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Prestations d'études - Autorisation de signer les marchés - Demandes de subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5476 en date du 17 septembre 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations suivantes dans le cadre du programme d'études de faisabilité de l'opération d'aménagement du quartier Terrailon :

- étude d'impact (lot n° 1),
- étude urbaine, technique et de programmation (lot n° 2),
- étude de chauffage (lot n° 3),
- étude de déconstruction-désamiantage (lot n° 4).

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 21 décembre 2007, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 - étude d'impact : entreprise Egis, pour un montant de 14 178,58 € TTC,
- lot n° 2 - étude urbaine, technique et de programmation ; groupement Passagers des villes - Bérim, pour un montant de 106 145 € TTC,
- lot n° 3 - étude de chauffage : entreprise Saunier, pour un montant de 47 301,80 € TTC,
- lot n° 4 - étude de déconstruction-désamiantage : entreprise Saunier, pour un montant de 28 309,32 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à :

a) - signer les marchés et tous les actes contractuels liés avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : étude d'impact, entreprise Egis pour un montant de 14 178,58 € TTC,
- lot n° 2 : étude urbaine, technique et de programmation, groupement Passagers des villes - Bérim pour un montant de 106 145 € TTC,

- lot n° 3 : étude de chauffage, entreprise Saunier pour un montant de 47 301,80 € TTC,

- lot n° 4 : étude de déconstruction-désamiantage, entreprise Saunier pour un montant de 28 309,32 € TTC,

b) - solliciter auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) une subvention d'un montant de 50 167,00 €,

c) - signer la convention de participation financière avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) portant sur une participation de 33 445,00 €.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 617 300 - fonction 824 - opération n° 0855.

**3° - Les recettes** attendues seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 747 180 et 747 800 - fonction 824 - opération n° 0855.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,